Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260616-20260602-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Cyril RIBET, Solène HAMELIN, Éric SIMON, Édith PERROQUIN

Absents excusés : Sophie HAMÉON
Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Christophe PACE

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

OBJET
Avancement de grade Délibération n° 2026-06-02

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'accord de principe du 14 janvier 2026 du Comité Social Territorial concernant le ratio « promus-promouvables » ;

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Mme le Maire propose à l'assemblée le tableau des effectifs suivant :

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260616-20260602-DE

Tableau des effectifs au 02 09 2026

Grade	Catégorie	Poste	DHS	
Adjoint Technique	C	Polyvalent voirie - espaces verts	TC	1 (vacant)
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	Polyvalent voirie - espaces verts	TC	1
Adjoint Technique	C	Polyvalent voirie - école - ménage	30H	1
Adjoint Technique Principal 1ème classe	C	Responsable restaurant scolaire	TC	1
ATSEM principal 2ème classe	C	ATSEM	TC	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	**C**	**Responsable de garderie**	**29H15**	**0**
Adjoint Technique Principal 1ème classe	**C**	**Responsable de garderie**	**29H15**	**1**
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	Ménage - restaurant scolaire	TC	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	Secrétaire de mairie	TC	1

Décision :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 14 voix :
- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 02 septembre 2026**
- **Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Christophe PACE

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS-GERAUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 10/06/2026